ANNEXE 1 : Immobilisations OGARDEN (exercice 2021/2022)

• Les immobilisations acquises à la création de l'entreprise

- ☞ **IMMOB001** : Agencements du local et de son extérieur (rayonnages et rampe accès handicapé) : 10 000 € HT amorti sur 10 ans – fournisseur GAUTIER
- ☞ **IMMOB002** : Ordinateur 1 portable amorti sur 3 ans : 1000 € HT – Four BRUNEAU
- ☞ **IMMOB003 :** logiciel spécialisé dans aménagement des jardins et espaces verts en 3D : 300 € HT amorti sur 3 ans – Four BRUNEAU
- ☞ **IMMOB004** : logiciel de caisses enregistreuses 800 € HT amorti sur 3 ans - BRUNEAU
- ☞ **IMMOB005 :** Imprimante Laser Couleur amorti sur 4 ans: 1000 € HT - BRUNEAU
- ☞ **IMMOB006 :** Caisse enregistreuse amorti sur 5 ans : 500 € HT - Four BRUNEAU
- ☞ **IMMOB007 :** Mobilier de bureau amorti sur 10 ans : 2000 € HT6 Four BRUNEAU
- ☞ **IMMOB008 :** Acquisition auprès du garage Volkswagen d'un Crafter benne (camionnette avec plateau basculant) : 24 000 € HT. Sa valeur de revente est estimée à 3000 €. Date d'acquisition le 01/10/2021. Date de mise en service le 15/11/2021. Le comptable prévoit un amortissement comptable sur 6 ans en mode amortissement non linéaire : par Unité d'Œuvre consommée qui est le NB de kms parcourus (avec une augmentation de 10% par an). Cela donne le kilométrage suivant :

ANNEE	KM PARCOURUS
2021	**20000**
2022	22000
2023	24200
2024	26620
2025	29282
2026	32210

Il envisage d'opter pour l'avantage fiscal, ce qui permettrait d'amortir ce bien sur 5 ans en dégressif.

*Remarque : **Mise à part la camionnette, toutes les autres immobilisations sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilisation basées sur les durées d'usage définies par l'administration fiscale**.*

Mouvements d'immobilisation de l'entreprise OGARDEN

• Cession de l'exercice 2021-2022

- ☞ L'ordinateur (Fiche IMMOB002) a été cédé le 15 mars 2022.
  (La cession à un professionnel est soumise à la TVA au taux normal).

Pour info : L'écriture suivante a été passée :

BQ	15/03/2022	512	Banque	600,00	
		471	Compte d'attente		600,00

- **Acquisitions courant 2022**

	Investissement de remplacement	Investissement de capacité *En attente de la décision du gérant*	
IMMOBILISATION	**Ordinateur 2 de bureau**	**Terrain**	**Serre de jardin**
Catégorie	Compte 2183 Matériel de bureau et informatique	Compte 211 Terrain	Compte 2154 Matériel et outillage industriel
N° Fiche Module Immobilisation	IMMO009	IMM010	IMM011
Fournisseur	BRUNEAU	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	GAMM VERT
Coût d'acquisition HT	1 500,00 €	26 000,00 € **(1)**	A déterminer **(2)**
Echéance	60 jours	60 jours	60 jours
Valeur résiduelle	0 €	0 €	0 €
Date acquisition	10/03/2022	18/01/2022	01/02/2022
Date de mise en service	15/03/2022		15/02/2022
Mode d'amortissement	Linéaire sur 3 ans		Linéaire sur 6 ans
Avantage fiscal souhaité			Dégressif sur 5 ans coefficient 1.75

1. Le coût d'acquisition du terrain inclus 2 500€ HT d'honoraires du notaire et 1000 € de droit d'enregistrement. L'entreprise a pris l'option d'activer les frais. Il est précisé qu'il s'agit d'un terrain sur zone non constructible. Il n'est pas soumis à la TVA.
2. Le devis du fournisseur concernant les 4 serres de jardin indique les conditions suivantes :
    - 3 550€ HT l'unité ;
    - frais de montage 320 € HT l'unité ;
    - frais de port de 520€ HT (pour la livraison de l'ensemble).

Le terrain et les serres de jardins constituent le projet d'investissement qui a été décidé par le gérant après avoir demandé l'avis du cabinet CSG qui a estimé (après calcul de rentabilité) qu'il s'agissait d'un projet rentable.

NB : Le terrain et les serres de jardin seront entrés en immobilisation via le PGI sous réserve de la décision M. Lenormand d'en devenir propriétaire